



Mercredi 09.11.11 | 44e année | No 29

Journal officiel d'information | Rédaction: Chancellerie communale, Hôtel communal, CH-2001 Neuchâtel | www.neuchatelville.ch | bulletinofficiel@ne.ch | T 032 717 77 09 | F 032 717 77 10

L'édito



Mi-mandat

Maire, président de commune, syndic. Autant de cantons, autant de dénominations. En tous cas, un rôle symbolique fort.

Six mois de présidence. Réflexion. Tournus ou continuité?

La formule adoptée par la Ville, d'une présidence tournante limitée à un an, est plutôt l'exception en Suisse romande. Dans le canton, La Chaux-de-Fonds l'a adoptée après le très long mandat d'une personnalité issue du parti politique majoritaire. Le Locle pas.

Personnalisation forte versus exécutif équilibré. Suivi des dossiers versus dynamisme renouvelé. Figure rassurante (ça dépend qui) versus visibilité pour l'ensemble des partis politiques représentés, fussent-ils minoritaires. Des plus, des moins.

Une lourde charge, mais un grand plaisir. Je passerai le témoin au printemps prochain avec soulagement, mais aussi avec un pincement au cœur. En attendant la fois suivante!

*Alain Ribaux,
président éphémère*



Le festival électro la Superette vivra sa 7^e édition fin novembre à la Case avec entre autres « Honey For Petzi ». • Photo: sp

La Superette rouvre bientôt

Comme chaque année, la Case à chocs se transformera en temple de la musique électronique le dernier week-end de novembre le temps du festival La Superette. Une trentaine de musiciens et DJ's venus de Suisse, de France, d'Allemagne, de Grande-Bretagne, de Russie et des Etats-Unis se succéderont sur scène dans les trois salles de l'ancienne brasserie du jeudi 24 au samedi 26 novembre.

Pour sa septième édition, la Superette propose comme de coutume un cocktail explosif des meilleurs artistes du moment de la scène électro, qu'elle soit régionale ou internationale. Pointue et audacieuse, la programmation ravira tant les initiés que les clubbeurs

curieux de danser sur les dernières tendances en matière de dubstep, techno, deep house, dérivés électroniques du rock ou down tempo, le tout sur les visuels du collectif neuchâtelois Supermafia et de ses invités.

Hip-hop mandarin

La Superette démarre jeudi dans la grande salle par une soirée placée sous le signe du label Africantape, avec notamment le trio lausannois Honey For Petzi et le vidéaste américain Alexis Gideon et son hip hop mandarin. Le festival envahira ensuite également le Queen Kong Club et l'Interlope.

Vendredi, les amateurs de rock et de cinéma fantastique ne manqueront pas les Russes des Messer Chups et

leurs samples issus de films d'horreur cultes, tandis que les inconditionnels de techno pourront découvrir la révélation de l'année: le Français Gesaf-felstein et ses remix avant-gardistes de Cassius ou Miss Kittin.

Kadebostan sans sa fanfare

Samedi, la Superette propose notamment le projet solo du leader de The National Fanfare of Kadebostany, un groupe genevois qui a beaucoup tourné cet été. Les organisateurs promettent un «live hypnotique bouclant des dirty beats électroniques, le tout influencé par des rythmes orientaux». Programmation complète sur www.lasuperette.ch. L'entrée est interdite aux moins de 18 ans. (ab)



3

Extension des zones bleues dans les secteurs nord-est et ouest de la ville à partir de janvier.



8

Le Conseil général a donné son feu vert lundi à la création de la société anonyme NeuchEole.



16

Le Conseil communal veut redynamiser la culture en lui allouant un demi-million de plus par an.



24/24

Une équipe de professionnels à votre service

Pierre Grosjean

Michel Abplanalp

CARROSSERIE D'AUVERNIER

Rue des Graviers 19 • Tél. 032 731 45 66 • 2012 Auvernier

E-mail : info@carrosserie-auvernier.ch www.carrosserie-auvernier.ch

FCR
Fédération des Carrossiers Romands



Ghielmetti
Pompes funèbres

Ecoute et discrétion au service des familles

Tél. 032 721 19 31

Seyon 5
Case postale 50
2004 Neuchâtel

info@pf-ghielmetti.ch
www.pf-ghielmetti.ch

Dans ce numéro

Entre rire et mélancolie

Les compagnies «Sugar Cane» et «Tape'nads danse» présentent «Le désordre des choses», un spectacle mariant théâtre, danse et musique d'après deux textes de Daniel Keene. A découvrir du 15 au 21 novembre au Théâtre du Passage.

Page 4

Saint-Martin neuchâteloise

Le Musée d'art et d'histoire invite à fêter la Saint-Martin vendredi dès 17h30 aux Galeries de l'histoire. Le menu ne comprend pas de cochonnaille, mais des ateliers pour enfants et un défilé aux lanternes.

Page 5

Réorganisation scolaire



Le Conseil général a accepté lundi la création de l'Ecole obligatoire de la région de Neuchâtel (EORÉN), une réorganisation liée à HarmoS. Il ne veut en revanche pas obliger les écoliers à apprendre l'hymne national et l'hymne neuchâtelois, comme le souhaitait le PLR.

Pages 8-9

Offensive culturelle

Le Conseil communal propose 18 propositions concrètes pour redynamiser la culture à Neuchâtel. Au total, c'est un demi-million de francs de plus que l'exécutif aimerait allouer chaque année à ce secteur. Le Conseil général se prononcera en janvier.

Page 16

Prochaine parution

Le prochain numéro de Vivre la ville paraîtra le mercredi 30 novembre 2011.

De nouvelles mesures se concrétisent dans le cadre de la 3^e étape du plan de stationnement



Les places de stationnement de plusieurs rues de la commune de Neuchâtel changeront de statut dès janvier 2012. • Photo: archives

La zone bleue s'étend

Plusieurs quartiers de la ville de Neuchâtel ont récemment vu leurs places de stationnement virer au bleu. Cette mesure vise à améliorer les conditions de parcage des résidents, des entreprises et des pendulaires. L'extension de la zone bleue dans les secteurs nord-est et ouest de la commune fait partie de l'application de la 3^e étape du plan de stationnement. Le nouveau régime entrera en vigueur dès janvier 2012.

Trois secteurs sont concernés par le passage en zone bleue. Le premier s'étend de la rue de l'Orée jusqu'à l'intersection du chemin des Cibleries et de la rue des Fahys jusqu'au Pont du Mail. Le second, lui, couvre la rue du Chasselas et le chemin de la Caille. Le dernier secteur regroupe les rues Beauregard, Amandiers, Gabriel-Lory, Parcs et l'avenue Edouard-Dubois. Par ailleurs, les deux parkings «zone blanche limitée à 12 heures», situés sous le viaduc de Vauseyon et la rue des Mille-Boilles, garderont leur statut actuel. Les détenteurs de vignettes «zone 12» pourront y stationner pour une période illimitée.

Commande du macaron de stationnement

Les habitants de la ville ont la possibilité de se procurer une vignette de stationnement à renouveler chaque

année. La commune se découpe en douze différentes zones. Le macaron, au prix de 110 francs par an, donne un accès illimité à la zone bleue pour un secteur donné. Les pendulaires dynamiques, qui ont besoin de leur véhicule dans l'exercice de leur profession, peuvent également obtenir ce sésame. Ils payent 1200 francs par an pour accéder librement aux zones bleues du lundi au vendredi et 1400 francs du lundi au samedi. Les formulaires de demande de vignettes sont disponibles sur www.policeneuchatel.ch ou au poste de police, sis au faubourg de l'Hôpital 6.

Favoriser l'utilisation des transports publics

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel a adopté la 3^e étape du plan de stationnement en juin 2008. Son application a pour but entre autres d'inciter les automobilistes à emprunter les transports publics. Outre la zone bleue, le plan de stationnement a également changé le statut de certains parcs de stationnement. Les parkings des Piscines, de Panespo et du Port du Nid-du-Crô sont devenus payants en avril 2010. Un parking P+R a aussi vu le jour à la même époque aux Piscines. (ak)

Métamorphose de la Promenade

Le collège de la Promenade-Sud a terminé sa mue. Le bâtiment rénové a été inauguré la semaine passée en présence de la conseillère communale Christine Gaillard et de son prédécesseur, Daniel Perdrizat. Après dix mois de travaux, l'école a pu rouvrir ses portes en août dernier pour la rentrée scolaire. Le collège compte désormais six salles de classes bien plus spacieuses et lumineuses que les précédentes: leur surface est passée de 50 à 90 m². Les deux salles de gymnastique bénéficient de fenêtres agrandies et d'équi-

pelements neufs. Les ouvriers ont renforcé l'enveloppe du bâtiment sur pilotis avec des fibres de carbone pour que les murs résistent en cas de séisme. Ils ont aussi installé un ascenseur pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite. L'assainissement du collège a permis de réduire sa consommation d'énergie de moitié. Des panneaux solaires photovoltaïques ont été installés sur le toit. L'énergie produite contribue à alimenter les trois véhicules électriques de l'administration communale. (ak)



« Le désordre des choses » du 15 au 21 novembre prochains au Théâtre du Passage

Entre rire et mélancolie

Les compagnies « Sugar Cane » du metteur en scène neuchâtelois Frédéric Mairy et « Tape'nads danse » présentent la semaine prochaine au Théâtre du Passage « Le désordre des choses », un spectacle mariant théâtre, danse et musique d'après deux textes sur la solitude de l'auteur australien Daniel Keene. La comédienne Carine Martin, la danseuse Laura Rossi et le musicien Cédric Liardet donneront corps à cette pièce en équilibre entre burlesque et mélancolie, à découvrir du 15 au 21 novembre.

Pour sa première création en résidence au Passage, la jeune compagnie neuchâteloise « Sugar Cane », fondée en 2010, a reçu un beau cadeau. Pour son projet mêlant théâtre, danse et musique, elle avait jeté son dévolu sur « L'homme le plus drôle au monde », une pièce de l'Australien Daniel Keene. Or, celle-ci était malheureusement trop courte pour remplir un seul spectacle. « Nous voulions lui adjoindre un texte qui lui soit lié et Daniel Keene, contacté par l'entremise de sa traductrice francophone Séverine Magois, nous a proposé spontanément de nous en écrire un », savoure encore le metteur en scène Frédéric Mairy.



« Le désordre des choses », avec, de gauche à droite, Cédric Liardet, Carine Martin et Laura Rossi. •

Photo: David Marchon

Prévert et Buster Keaton

« Le désordre des choses » est l'adaptation successive de ces deux pièces. La première, « Je dis je », est le monologue assez sombre d'une jeune mendicante, qui s'adresse à la foule indifférente dans le métro. Devenue invisible aux yeux du monde, elle se réfugie dans les poèmes de Jacques Prévert. La seconde, « L'homme le plus drôle au monde »,

alterne moments mélancoliques et burlesques. C'est le portrait d'un homme terne, qui se tient lui à dessin à l'écart du monde par peur de sortir de son train-train. La seule note de couleur de sa vie est le souvenir des films de Buster Keaton, qu'il a vus dans son enfance. « Les deux pièces sont traversées par la même idée que c'est l'art qui illumine la vie », souligne Frédéric Mairy.

Langage commun

A l'image des deux pièces, « Le désordre des choses » passe du rire à l'émotion, avec de constants renversements de situation. Son originalité est formelle. « L'idée était de trouver une façon de raconter les deux histoires en mettant théâtre, danse et musique sur pied d'égalité, de trouver un langage commun à ces trois disciplines », explique Frédéric Mairy.

La chorégraphe Laura Rossi, cofondatrice de la compagnie « Tape'nads danse », a ainsi été englobée dès le début dans le projet. Pour la musique,

l'équipe a sollicité le musicien Cédric Liardet, qui joue notamment avec les « Rambling Wheels ». Ses compositions sont diffusées en bande-son ou jouées sur scène par le Neuchâtelois, à l'accordéon notamment. (ab)

« Le désordre des choses », les 15, 16, 17, 18 et 21 novembre à 20 heures et le dimanche 20 novembre à 17 heures au Théâtre du Passage. Réservations au 032 717 79 07 ou sur www.theatredupassage.ch



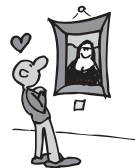
Agenda culturel

Galeries et musées

Bibliothèque Publique et Universitaire (place Numa-Droz 3), exposition permanente « Archives Jean-Jacques Rousseau ». Ouvert lu-ve de 9h à 11h30/14h à 17h (s'adresser à l'accueil), sa sur rendez-vous, di fermé. Jusqu'au 31 mars 2012, exposition *La Regalissima Sedes* de Neuchâtel ou la naissance d'un monument.

Musée d'art et d'histoire (esplanade Léopold-Robert 1), exposition permanente, legs Yvan et Hélène Amez-Droz. Dès le 3 avril, exposition « Neuchâtel: une histoire millénaire ». Ouvert ma-di de 11 à 18 heures. Entrée libre le mercredi. Jusqu'au 8 janvier 2012, exposition « Tell, l'assassin... ».

Mardi 15 novembre à 12h15, mardi du musée. Exposition « Tell, l'assassin... ».



Visite commentée par Lionel Bartolini, Jean-Daniel Morerod et Anton Näf.

Galeries de l'histoire (av. DuPeyrou 7), exposition semi-permanente des maquettes historiques.

Exposition de photographies: « Une ville en mouvement ». Ouvert me et di de 13 à 17 heures ou sur rendez-vous. Entrée libre, sauf mardis du musée et expos temporaires.

Musée d'ethnographie (rue St-Nicolas 2-4), jusqu'au 2 février 2012, exposition « Ultimitem ». Ouvert ma-di de 10 à 17 heures. Entrée libre le mercredi.

Muséum d'histoire naturelle (rue des Terreaux 14), jusqu'au 21 décembre 2012, exposition « Sacrée science! Croire ou savoir... ». Ouvert ma-di de 10 à 18h. Entrée libre le mercredi.

Centre Dürrenmatt (Pertuis-du-Sault 74), jusqu'au 18 décembre, exposition « My-Thology », d'Elodie

Pong. Ouvert me-di de 11 à 17 heures. www.cdn.ch

Galerie Ditesheim (rue du Château 8), jusqu'au 23 décembre, exposition Pierre Edouard, sculptures, dessins, gravures. Ouvert ma-ve de 14 à 18h30, sa de 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures, di de 15 à 18 heures.

Galerie Quint-Essences (rue du Neubourg 20), jusqu'au 30 novembre, exposition « Art du papier » de Jean Pflirter. Ouvert ma de 14 à 18 heures, me-sa de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures.

Concerts

Eglise Notre-Dame, vendredi 11 novembre à 20h30, festival Tomás Luis de Victoria, avec le chœur In illo Tempore, direction Alexandre Traube, solistes Flores harmonici, Guy Bovet à l'orgue. Entrée libre, collecte.

Temple du Bas, dimanche 13 novembre à 17 heures, concert de l'Ensemble

symphonique Neuchâtel, direction Alexander Mayer, soliste Hélène Lindqvist, soprano. Œuvres de Britten, Cordero, Honegger. Réservations: tél. 032 717 79 07.

Divers

Château de Neuchâtel, salle des Etats, samedi 12 novembre de 9 à 17 heures, colloque organisé par la Société d'histoire et d'archéologie de Neuchâtel, en collaboration avec l'Office de la protection des monuments et des sites, ... sur le thème « Neuchâtel et le royaume de Bourgogne ». Ouvert à tous. Inscription jusqu'au 11 novembre: OPMS, tél. 032 889 62 85, e-mail: OPMS@ne.ch www.histoireNE.ch/shan

Cinéma Bio, samedi 12 novembre dès 20 heures, Nuit du court-métrage. Prix unique pour la Nuit: Fr. 25.-. Programme complet: www.nuitducourt.ch

L'actualité culturelle

Frédéric Rapin invité des Chambristes

Pour leur troisième concert de la saison, Les Chambristes accueilleront dimanche 13 novembre, le clarinetiste Frédéric Rapin.

Doruntina Guralumi, basson, Erzsébet Barnác, violon, Noélie Perrin-jaquet, violon, Frédéric Carrière, alto et Etienne Frenk, violoncelle – ont concocté un programme autour de la clarinette et du célèbre quintette dit «Stalder» que Mozart a achevé en 1789. Les Chambristes interpréteront l'incontournable quintette pour clarinette et cordes de W.A. Mozart. Cette œuvre sera précédée d'Introduction Thème et variations de C.M. von Weber pour clarinette solo et quatuor à cordes et d'un duo de L. van Beethoven pour clarinette et basson.

Nouveauté de la programmation: l'histoire et l'analyse de ces œuvres par Jean-Philippe Bauermeister à décou-

vrir le vendredi 11 novembre à 18h30 dans sa cave à vins rue des Moulins 21, en présence des musiciens (entrée libre).

Théâtre du Concert, rue de l'Hôtel-de-Ville 4, dimanche 13 novembre à 11h15. Pas de réservations. Billets à l'entrée. Ouverture des portes 45 minutes avant le concert. Renseignements: leschambristes@sunrise.ch

Voyage avec Bibliomonde

Bibliomonde invite le public à passer un après-midi plein de surprises, dimanche 13 novembre au Théâtre du Pommier.

Des contes et des comptines bilingues, des énigmes et des mimes, de la musique japonaise et du flamenco complèteront harmonieusement la diversité de ces animations. Chacun aura également la possibilité de déguster de la «Chicha morada», boisson inca sans alcool à base de maïs noir.

Théâtre du Pommier, dimanche 13 novembre à 14 heures. Entrée libre, chapeau à la sortie.

Festival Horizon

Le festival Horizon aura lieu le 12 novembre à la Case à chocs. La



programmation propose des découvertes musicales de jeunes groupes tels que The Rescued, (pop/folk), mené par une jeune chanteuse neuchâteloise dont le festival Horizon sera le premier concert, ou des talents romands confirmés – les vaudois de Climax (rock), ainsi que de la chanson française festive avec Les Berthes, du hip-hop (Sim's et Les Repentis) et les Djs Jody et Lorin. Le super héros du festival, Super FH, affrontera ces deux DJs à la fin de la soirée pour une battle.

Case à chocs, samedi 12 novembre. Portes à 20 heures, concerts à 21 heures. Entrée Fr. 15.– (Fr. 10.– la première heure).

Le Musée d'art et d'histoire met sur pied une série d'animations pour fêter la Saint-Martin

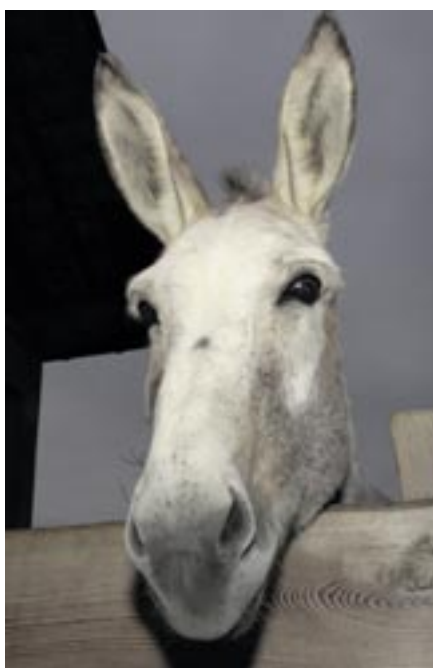
Fêter la Saint-Martin à Neuchâtel

Le Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel (MAHN) invite le public à célébrer la Saint-Martin vendredi 11 novembre dès 17h30 aux Galeries de l'histoire. Ateliers pour enfants, défilé aux lanternes, conférence de Laurent Flutsch et visite guidée des maquettes sont autant d'activités qui animeront la fête. Entrée libre.

L'idée de fêter la Saint-Martin à Neuchâtel émane d'un groupe d'habitants du quartier DuPeyrou. «Ils célèbrent la Saint-Martin dans un cadre privé depuis plusieurs années», précise Chantal Lafontant-Vallotton, conservatrice du département historique du MAHN.

Du bricolage pour les petits

L'Atelier des musées organise un atelier de fabrication de lanternes pour les enfants de 5 à 12 ans. Il aura lieu vendredi 11 novembre entre 16h30 et 17h30 au MAHN. Dès la fin de l'activité, les enfants qui le désirent se dirigeront vers les Galeries de l'histoire pour participer à un défilé aux lanternes. Après avoir



Les enfants munis de leurs lanternes partiront vendredi dès 17h30 à la recherche de l'âne de Saint Martin. • Photo: archives

présenté leurs créations dans le jardin de l'Hôtel DuPeyrou, ils assisteront à un lâcher de montgolfières.

Une fête à plusieurs facettes

Laurent Flutsch, conservateur du musée romain de Vidy et humoriste, donnera une conférence à 18h30 interrogeant notre regard sur le passé: «Futur antérieur: l'histoire à l'imparfait du subjonctif». Chez nos voisins français, allemands et belges, la Saint-Martin s'articule autour d'un défilé aux lanternes. Dans le canton du Jura, elle constitue une fête de la table qui marque la fin des travaux des champs. La soirée se poursuivra dès 19h15 avec une visite guidée des maquettes sur le thème des travaux de la terre et un jeu-concours. (ak)

Fête de la Saint-Martin: vendredi 11 novembre entre 17h30 et 20h15 aux Galeries de l'histoire. Entrée libre.

Atelier de confection de lanternes: de 16h30 à 17h30 au MAHN. Inscription obligatoire auprès de l'Atelier des musées

au 032 717 79 18 ou à atelier.musees.neuchatel@ne.ch. Prix Fr. 10.– par enfant.

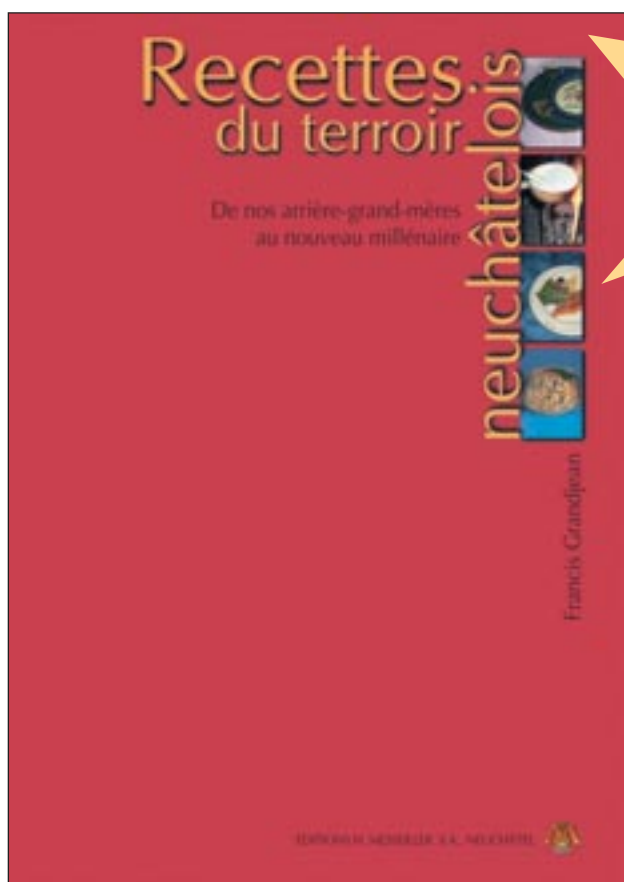


Chronique culturelle

Chiffons et papier mâché

Le Festival de la marionnette s'est achevé dimanche sur un nouveau succès. Une fois de plus, un nombre public a pu constater qu'une poupée de chiffons avec une tête en papier mâché pouvait exprimer des choses terribles – la guerre, le suicide, l'exclusion, la pauvreté – et ceci parfois même mieux qu'un comédien de chair et d'os! Si touchante cette minuscule Emma Bovary désespérée qui se noie dans un verre à cognac rempli d'arsenic! Si réelle cette Marion rousse grunge qui tue son demi-frère faute de pouvoir l'aimer comme un amant! Tellement absurde, ce petit être au rabais qui jongle avec des invalides de guerre manchots! La palme en matière d'émotion revient sans doute au spectacle pour enfants intitulé «Ernesto a un trou dans sa poche». La compagnie allemande Materialtheater y raconte l'histoire d'une famille de lapins qui attrapent la maladie de la pauvreté. Au terme d'une longue errance, le lapereau Ernesto, affaibli et malnutri, n'échappera pas à la mort sauf à s'évader dans un rêve improbable... Comment de misérables boules de tissus parviennent-elles à tirer des larmes du plus endurci des papas? Décidément, la marionnette est capable de tout!

Patrice Neuenschwander



36.-

Francis Grandjean

Recettes du terroir neuchâtelois (et CD)

Cet ouvrage de référence offre une panoplie de 107 recettes détaillées, de nos arrière-grand-mères au nouveau millénaire. En outre, il comprend la description d'une quinzaine de produits du terroir neuchâtelois, un glossaire de plus de 60 définitions, et quelques propositions de menus élaborés à partir des mets décrits au fil des pages. Un logiciel sur CD-Rom permet de modifier les recettes, de les envoyer par e-mail, de les imprimer, ou de calculer avec simplicité les quantités d'ingrédients nécessaires selon le nombre de convives.

Format et conception du livre très pratiques, pensés pour le garder en cuisine. Photos en couleur, 256 pages, format 14,8 x 21 cm



Bulletin de commande

à envoyer aux Editions H. Messeiller SA, case postale 95, 2006 Neuchâtel, edition@messeiller.ch

..... ex. de l'ouvrage **«Recettes du terroir neuchâtelois»** + CD de Francis Grandjean, au prix de **Fr. 36.-**

(TVA 2,5% incl.), frais de port et d'emballage en sus.

Nom: _____

Prénom: _____

Rue et N°: _____

NP et localité: _____

Téléphone: _____

E-mail: _____

Date: _____ Signature _____



Les forêts de Neuchâtel, mille ans d'histoire

La forêt du siècle des Lumières

Au printemps 1731, alors même que le jeune Jean-Jacques Rousseau allait « courir les campagnes et les bois des environs, toujours errant, rêvant, soupirant », les forêts commencent à souffrir du bochéage et de la vaine pâture, droits hérités du Moyen Age.

Le bochéage

L'origine de cet usage est liée au défrichement du Jura, région pratiquement désertée par les hommes après la chute de l'Empire romain. Ainsi les premiers colons qui s'installent dans ces montagnes, ont-ils le droit de couper les forêts au profit d'une mise en culture des terrains défrichés. Au fil des siècles, des successions de droits et de l'augmentation de la population, cette pratique devient quelque peu anarchique. A Neuchâtel, les premiers signes de trop forte pression sur la forêt se font sentir au début du XVII^e siècle: « Comme restriction aux mauvaises pratiques du bochéage, Neuchâtel-ville avait introduit en 1601 la défense de couper aucun bois sinon avec des corbets [sorte de

serpe], et en 1603 celle de couper aucun petit sapelot ou foyard sous peine de 5 livres d'amende. » Ce droit de bochéage sera aboli en 1747, non sans quelques contreparties financières.

La vaine pâture

Autre conséquence de ce changement, la mise sur pied dès 1750 d'une sorte de service forestier rendant compte au roi de Prusse, prince de Neuchâtel, de l'état de ses forêts. La disparition du bochéage ne résolut toutefois pas le problème du renouvellement de certaines espèces tels que le chêne, car une autre coutume permettait de laisser paître librement le bétail en forêt. Ainsi en 1750 propose-t-on au roi de protéger d'un enclos les zones semées de glands pour les « préserver du



Autour de Champ-Monsieur et de l'abbaye de Fontaine-André, les forêts sont interdites d'accès aux chèvres et moutons depuis bientôt deux siècles. Moutons de la ferme de l'Abbaye de Fontaine-André, 8 avril 2011. • Photo: Blaise Mulhauser

broût du bétail [...] par l'effet duquel broût les têtes des jeunes plants étant coupées il ne peut s'élever aucun arbre de belle venue et tout devient en mauvais bois ». En 1763, dans le bois de l'Abbé, au-dessus de Fontaine-André, des enclos sont installés pour protéger les semis de chêne et de châtaignier nouvellement plantés. En 1814, tout parcours libre est aboli autour de Pierre-à-Bot et dans les forêts proches de la ville. Toutefois, il faudra attendre 1869 pour que cette interdiction de vaine pâture soit étendue à l'ensemble du canton de Neuchâtel, suite à l'entrée en vigueur de la première loi cantonale sur les forêts.

Blaise Mulhauser, Muséum d'histoire naturelle



La Ville jeune

Midnight jeuNE, rendez-vous sportif, musical, convivial et gratuit pour les 12-17 ans, les samedis de 20h30 à 23h30 à la salle de gym du collège de la Promenade.

Muséum d'histoire naturelle, rue des Terreaux 14, dimanche 13 novembre à 10h30, contes dominicaux par Michèle Brandt et Claudia Perrenoud, conteuses de La Louvée. Entrée libre.



La Ville sportive

Piscines du Nid-du-Crô
Lundi-vendredi 8h-22h, samedi 8h-21h, dimanche 9h-20h. Tél. 032 717 85 00.

En raison du Challenge RFN 2011 (Red-Fish), fermetures: vendredi 11 novembre dès 18 heures (sortie de l'eau à 17h30), samedi 12 et dimanche 13 novembre (journées entières).

Football corporatif

Terrain des Charmettes
Lundi 14 novembre, 18h45, XF Auto-Charmettes-Spartak FdU, coupe. A 20h15, Spectratime-Chicken, coupe.

Football

Mercredi 9 novembre, terrain du Chanet 1, 17h30, Xamax M11-FC Colombier, coupe NE juniors D.

Mercredi 9 novembre, nouveau terrain synthétique Pierre-à-Bot, 18h45, FC Serrières-Xamax M12, coupe NE juniors D.

Vendredi 11 novembre, nouveau terrain synthétique Pierre-à-Bot, 20h, ASI Audax-Friul-Cornaux, vétérans. Samedi 12 novembre, stade de la Maladière, 13h, Xamax-Winterthour, M18.

Dimanche 13 novembre, nouveau terrain synthétique Pierre-à-Bot, 10h, Helvetia-FC Auvèrner, 4^e ligue.

A 16h, FC Serrières-Wangen, 1^{re} ligue.

Futsal

Samedi 12 novembre, halle de sport de la Riveraine, 20h, Peseux-Comète-Mobulu futsal UNI Berne, LNA.

Rugby

Samedi 12 novembre, terrain de Puits-Godet, 15h, NSRC-Alba Lausanne, LNB.

Hockey sur glace

Patinoires du Littoral

Vendredi 11 novembre (nouvelle halle), 20h, HC Serrières-Peseux-HC Star Chaux-de-Fonds, 2^e ligue.

Dimanche 13 novembre (nouvelle halle) 17h, HC Serrières-Peseux-HC Le Landeron, 4^e ligue.

Dimanche 13 novembre, 18h, HC Université Neuchâtel-Villars HC, 1^{re} ligue.

Volleyball

Samedi 12 novembre, halle A, salle N° 4 de la Maladière, 13h, NUC I-Colombier volley II, M19 féminine.

A 15h, NUC III-VBC Val-de-Travers, 2^e ligue.

Dimanche 13 novembre, halle de sport de la Riveraine, 14h30, NUC II-VBC Visp, 1^{re} ligue.

A 17h30, SAGRES NUC-Voléro Zurich, LNA.

Handball

Vendredi 11 novembre, halle de sport de la Riveraine, 20h30, HBC Neuchâtel-CS Chénois Genève, 3^e ligue fém. Samedi 12 novembre, halle de sport



de la Riveraine, 11h30, HBC Neuchâtel-HBC Vevey, M17.

A 13h, HBC Neuchâtel-HBC Lancy, M17 fém.

Patinoires du Littoral

(du 2 au 9 novembre)

Piste principale

je: 9h-11h45/13h45-15h45 public, 9h-10h15/13h45-15h45 hockey libre.

ve/sa/di: –
lu/ma: 9h-11h45/13h45-15h30 public.

me: 13h45-16h45 public, 15h-16h15 hockey libre.

Halle couverte

je/ve: 9h-11h45/13h45-16h15 public.

sa: –
di: 10h15-11h45/13h45-16h30 public, 12h-13h30 hockey libre.

lu/ma/me: 9h-11h45/13h45-16h15 public.



La commune de Neuchâtel approuve la régionalisation de l'école obligatoire

L'EORÉN loin de faire l'unanimité

Le Conseil général a adopté par 22 voix contre 8 et 2 abstentions le rapport relatif à la modification du Règlement général du Syndicat intercommunal de l'École secondaire régionale de Neuchâtel (ESRN) en vue de la création de l'École obligatoire de la région de Neuchâtel (EORÉN). Cette réforme du système scolaire obligatoire n'a pas convaincu la majeure partie de la droite. L'augmentation des charges annuelles de la Ville de Neuchâtel à hauteur d'un million de francs a créé des réticences.

Les quinze communes membres de l'ESRN devaient se prononcer sur le présent rapport. Treize d'entre elles, dont Neuchâtel, l'ont approuvé. «Pieds et poings liés pour une bourse déliée»: c'est ainsi que le rapporteur de la Commission financière a décrit le sentiment d'une partie des membres du législatif.

La droite ne veut pas passer à la caisse

Le groupe PLR s'est montré assez favorable au regroupement des différents degrés de l'école obligatoire. En revanche, il n'a pas digéré que la Ville doive déboursier un million de francs supplémentaire par année. Le groupe des Indépendants a également exprimé son mécontentement sur ce point. Pour assumer les nouvelles structures de fonctionnement pour ses 7500 élèves, l'EORÉN a prévu de créer 12,8 postes

supplémentaires. Le porte-parole du groupe PLR a demandé au Conseil communal d'étudier la possibilité de freiner ce processus d'engagement.

La gauche peu enthousiaste

Le groupe PopVertsSol a regretté que le rapport ne se concentre que sur des aspects techniques. «On nous parle de système, d'organigrammes, mais où sont les valeurs pour nos enfants?», s'est indignée la porte-parole du groupe. Et d'ajouter: «Nous resterons attentifs à la qualité de vie des élèves». «L'EORÉN s'inspire largement de l'ESRN qui a fait ses preuves», s'est réjoui le porte-parole socialiste. Le groupe s'est tout de même étonné du fait que cette «fusion» ne rime pas avec économies.

L'EORÉN repose sur des bases solides

La réforme de l'école obligatoire introduit l'enseignement dès 4 ans, l'anglais dès la 7^e année et des périodes supplémentaires. Ces changements se traduisent par une augmentation des coûts. «Il ne s'agit pas d'une fusion, mais bien d'une amélioration de l'école», a précisé la conseillère communale Christine Gaillard. Concernant l'engagement de personnel supplémentaire, le constat est sans appel. «Nous sous-estimons le besoin d'encadrement des jeunes enfants et le contact avec les familles», a indiqué la directrice de la Jeunesse et de l'inté-

gration. Et de poursuivre: «Les enseignants à la tête de classes à deux niveaux ont également davantage besoin de suivi. Actuellement, la direction des écoles primaires est clairement sous dotée». La création de l'EORÉN n'est pas une aventure risquée: «Elle est construite sur une base solide, l'ESRN, qui bénéficie bientôt de 30 ans d'expérience». (ak)



Celgene gagne du terrain

Le Conseil général a donné son feu vert à la vente d'une partie de la parcelle 6684 du cadastre de Boudry à Celgene International Sàrl. Le Conseil communal est autorisé à céder 19'738 m² de terrain pour un montant de 1,3 million de francs. Le législatif a encore accepté, sur proposition du Conseil communal, d'introduire un droit de réméré pour une durée de dix ans. Si aucun bâtiment n'est construit pendant ce laps de temps, la Ville de Neuchâtel aura la possibilité de racheter le terrain au prix de vente. «Dans ce dossier, nous marquons un signal fort en faveur de la cohésion cantonale», a déclaré le conseiller communal Olivier Arni. Cette vente permettra en effet de renforcer le pôle cantonal de développement économique situé à Boudry. (ak)



Les écoles enfantines, primaires et secondaires de Neuchâtel.



Le Conseil général accepte de participer

Bon vent à N

Par 23 voix contre 2 et 7 abstentions, le Conseil général a donné son feu vert à la création de la société anonyme NeuchEole qui a pour but de participer à l'exploitation de l'énergie éolienne dans le canton. La Ville de Neuchâtel contribuera à hauteur de 1,65 million de francs à la constitution du capital de cette SA qui réunit également La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Val-de-Travers.

NeuchEole sera un acteur incontournable du développement de l'énergie éolienne, a souligné le directeur des Infrastructures et Energies Pascal Sandoz. Le Conseil général l'a bien compris, qui a finalement accepté à une majorité confortable la création d'une société anonyme appelée à devenir actionnaire des parcs éoliens en projet sur les cinq sites retenus par

Les villes dont celle de Neuchâtel veulent avoir leur mot à dire dans l'exploitation future de l'énergie éolienne neuchâteloise.





hâtel seront toutes régies par un même syndicat intercommunal, l'EORÉN.

à hauteur de 1,65 million au capital d'une SA pour l'exploitation de l'énergie éolienne neuchâteloise

NeuchEole

le Conseil d'Etat. Ce faisant, les communes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Val-de-Travers garderont la maîtrise du développement de l'énergie éolienne dans le canton.

50 francs par habitant

A l'origine d'une motion déposée en 2009 devant les Conseils généraux de quatre villes réclamant la création de cette SA, les Verts, et avec eux Solidarité et le POP, ont massivement soutenu la proposition du Conseil communal de participer à raison de 50 francs par habitant – soit pour un total de 1,65 million de francs – à la constitution du capital de la SA. Celui-ci se montera dans un premier temps à 4,5 millions dont seul le 20% sera libéré immédiatement.

Quelques doutes

Quelque peu dubitatif quant à la réelle influence des collectivités publiques sur des problématiques de nature financière et économique, le groupe socialiste a tout de même soutenu – nonobstant quelques abstentions – la participation de la Ville à NeuchEole «pour ne pas gêner le développement des énergies renouvelables». Doutes également du côté des «sans parti» et de quelques PLR quand bien même le porte-parole du groupe a exhorté l'assemblée à «ne pas laisser passer le train de l'éolien»! Cet investissement pourrait s'avérer rentable, selon lui, même si le risque existe que la Ville perde une partie de sa mise...

Agir en amont

A l'heure où la Suisse s'apprête à sortir du nucléaire, nous nous

devons de prendre notre destin en main et de ne pas laisser les autres occuper le terrain, a expliqué Pascal Sandoz. Cette SA, qui agira en amont, est précisément l'outil qui nous permettra de rester maître de notre destin. Sans parler de l'aspect symbolique que revêt la constitution d'une SA qui unit le Haut, le Bas et le Val-de-Travers autour d'un projet fort.

Ouverture du capital

Ayant désormais obtenu l'aval des législatifs des quatre villes, la SA NeuchEole devrait voir le jour d'ici la fin de l'année. Le capital de la société sera ensuite ouvert aux autres communes et peut-être, à terme, aussi au canton. Jusqu'à présent, une vingtaine d'entre elles ont fait part de leur intérêt. (pn)

La culture attendra!

Le Conseil général a refusé par 16 voix contre 9 et 7 abstentions une résolution du PLR invitant le Conseil communal à user de son influence pour que les écoliers apprennent à chanter l'hymne national et l'hymne neuchâtelois durant leur scolarité primaire. La maîtrise de ces chants patriotiques devrait faire partie des connaissances de base qu'un élève acquiert au cours de sa scolarité, estimait le PLR. D'accord mais à condition qu'on y ajoute l'Internationale, a lancé le socialiste Jonathan Greillat. Sans succès...

Quant au rapport sur la culture, au menu de la soirée de lundi avec six autres rapports, il sera traité au plus tôt le 16 janvier 2012. Contre l'avis du groupe socialiste, le Conseil général a refusé de siéger en séance de relevée le 28 novembre pour en discuter. Il a également refusé de parler culture le 5 décembre lors du débat sur le budget quand bien même plusieurs propositions ont une incidence directe sur celui-ci. Compte tenu du délai référendaire, ce n'est pas avant fin février que les mesures proposées deviendront effectives... (lire aussi en page 16). (pn)

 Conseil général : dans le prolongement de la séance tenue lundi soir

Les groupes politiques ont la parole

Groupe socialiste

Grégoire Oguey: « Toucher à l'école, quel sujet sensible ! En très peu de temps, c'est autant le contenu (avec le concordat HarmoS) que la structure (avec EORéN) qui change. Cette nouvelle « Ecole Obligatoire Régionale de Neuchâtel » accompagnera les enfants durant toute leur école obligatoire ; ce qui est rassurant, c'est qu'elle calque son fonctionnement sur celui de l'ancienne ESRN (Ecole secondaire régionale de Neuchâtel), qui a fait ses preuves. Les élèves ne verront pas grande différence ; quant aux parents, c'est important, ils auront toujours voix au chapitre dans chacun des centres, grâce aux Conseils d'établissement scolaire, dans lesquels ils pourront faire part de leurs préoccupations et donner leur avis sur les règlements internes ou sur les activités extrascolaires. Enfin, l'EORéN est une nouvelle pierre de taille à la construction d'une véritable agglomération neuchâteloise, unie et dynamique. »



Pour le groupe socialiste, il est important que les parents puissent faire part de leurs préoccupations par le biais des Conseils d'établissement scolaire.

Groupe PopVertsSol

Yves Froidevaux: « Après Le Locle, Val-de-Travers et La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel a donné son feu vert pour le lancement de NeuchEole. Le

groupe PopVertsSol se félicite du vote du Conseil général puisque NeuchEole est le résultat d'une

motion conjointe de notre groupe et des Verts dans les autres communes. L'objectif de NeuchEole ? Se rassembler au sein d'une société suffisamment forte pour jouer un rôle clé dans l'implantation et l'exploitation des futurs parcs éoliens. A l'heure de la sortie du nucléaire, enfin décidée, les économies d'énergie et toutes les énergies renouvelables doivent être mises à contribution. Les gisements éoliens du canton seront exploités, mais de manière mesurée et les implantations soigneusement étudiées. Sur tous les sites retenus dans le plan directeur cantonal, les projets des investisseurs privés sont prêts à démarrer. Pour influencer les projets, il faut participer. Avec NeuchEole, les collectivités publiques garderont une part de souveraineté énergétique. Le développement de l'énergie éolienne n'est pleinement acceptable que dans le respect de l'intérêt général et de la protection de l'environnement. »

Tous azimuts. Du côté des collectivités publiques par contre, il est aujourd'hui grand temps d'agir et d'investir si elles souhaitent avoir leur mot à dire pour un développement coordonné et maîtrisé de cette énergie verte. Demain sera trop tard.

C'est dans cette optique que le groupe PLR, favorable aux énergies renouvelables et soucieux d'un développement de l'éolien harmonieux, réfléchi et tenant compte de l'ensemble des intérêts en présence dans la région, a dans sa grande majorité soutenu le projet de création de la société anonyme NeuchEole en mains des communes du canton et consenti à l'investissement financier nécessaire de la Ville.

Par le biais de cette société, en collaboration avec les villes et les communes du canton, puis dans l'espoir d'être soutenu par le canton et les sociétés en mains publiques actives dans le domaine de l'énergie (Viteos, SEVT), le groupe PLR espère que les collectivités publiques pourront, si ce n'est décider à elles seules – ce qui serait bien illusoire au vu des montants en jeu et investis par le secteur privé – du moins se faire entendre et infléchir les décisions à venir dans le sens voulu, celui de l'intérêt commun. Le jeu en vaut la chandelle. Bon vent à NeuchEole ! »

Conseil général

Quels étaient les présents ?

Présidence de M. Thomas Facchinetti (Soc).

Y compris le président, 33 membres sont présents : M^{mes} et MM. Kodjo Agbotro (Soc), Jean-Charles Authier (PLR), Matthieu Béguelin (Soc), Amélie Blohm Gueissaz (PLR), Luciano Bocchi (Ind), Fabio Bongiovanni (PLR), Alexandre Brodard (PLR), Sylvain Brossin (Ind), Nicolas de Pury (PopVertsSol), Jean Dessoulavy (PLR), Martine Docourt Ducommun (Soc), Pascal Domatezo (Ind), Philippe Etienne (PLR), Olivier Forel (PopVertsSol), Yves Froidevaux (PopVertsSol), Beat Geiser (PLR), Anne-Frédérique Grandchamp (UDC), Jonathan Gretillat (Soc), Pascal Helle (PopVertsSol), Daniel Hofer (Soc), Catherine Loestcher Schneider (PopVertsSol), Philippe Loup (Soc), Nicolas Marthe (PLR), Caroline Nigg (PopVertsSol), Béatrice Nys (PopVertsSol), Grégoire Oguey (Soc), Blaise Péquignot (PLR), Sabrina Rinaldo Adam (Soc), Hélène Silberstein (PopVertsSol), Christian van Gessel (PopVertsSol), Nathalie Wust (Soc), Joël Zimmerli (PLR).

Excusés : M^{mes} et MM. Khadija Clisson Perret (Soc), Hélène Perrin (Soc), Laura Zwygart de Falco (Soc), Maria Angela Guyot (Ind), Cristina Tasco (Soc), Roy Cairala (Ind), Michel Favez (PopVertsSol), Christophe Schwarb (PLR).

Le Conseil communal était représenté par M. Alain Ribaux (PLR), président, M. Pascal Sandoz (PLR), vice-président, M^{me} Françoise Jeanneret (Soc), M. Olivier Arni (Soc) et M^{me} Christine Gaillard (PopVertsSol), conseillers communaux.

Groupe PLR

Alexandre Brodard: « Montrons l'exemple en matière d'énergie renouvelable et ne laissons pas le train de l'éolien partir sans nous !

Il a déjà beaucoup été parlé d'éolien dans le canton, mais peu pour l'heure a été réalisé. De leur côté, les investisseurs privés sont prêts à bondir.

A propos...



Tout un symbole

La Grande guerre a pris fin le 11 novembre 1918. L'Armistice a marqué la victoire des Alliés, la capitulation de l'Allemagne et la fin des combats. Chaque année, à cette date, des volées de cloches et des cérémonies rendent hommage aux vainqueurs certes, mais surtout à celles et ceux qui ont payé de leur vie cette triste période de l'histoire. Près d'un siècle plus tard, la date du 11. 11. 2011, ne faillira pas à la tradition d'autant plus que c'est une trilogie. Mais d'autres faits, plus futiles, seront de nature à réduire l'impact de ces commémorations en ce jour que d'aucuns souhaitent marquer, symboliquement, de-ci et de-là, par un mariage, un anniversaire, ou prédire comme Nostradamus, la fin du monde... Alors, il ne nous reste plus qu'à nous préparer à faire face à l'imprévisible.

Ne soyons pas superstitieux, car cela porte chance !

Rémy Voirol



En novembre dans les musées

L'Atelier des musées informe qu'il reste encore quelques places pour les ateliers suivants :

- Mercredi 16 novembre au Muséum d'histoire naturelle, atelier « Autour de la science... expérimentons avec l'eau ! », pour les 6-7 ans (14h-15h30) et 4-5 ans (16h-17h30).
- Mercredi 23 novembre au Musée d'art et d'histoire, pour les 7-10 ans (14h-15h30), atelier « Encre de Chine ». Même atelier le mercredi 30 novembre de 14h à 15h30 pour les enfants de 4 à 6 ans.

Renseignements et inscriptions : Atelier des musées, www.atelier-des-musees.ch

La Ville officielle

S.A. Immobilière des Patinoires du Littoral

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires

le mercredi 30 novembre 2011 à 18 heures à la salle Marin de l'Espace Perrier, à la Tène

Ordre du jour :

- Liste des présences** (art. 23 des statuts)/**quorum** (art. 21 des statuts)/ **désignation des scrutateurs** (art. 23 des statuts).
- Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 15 décembre 2010.** Proposition du Conseil d'administration : acceptation.
- Rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2010/2011.**
- Rapport de l'organe de révision.**
- Discussion.**
- Votation sur la conclusion de ces rapports.**
 - 6.1. Approbation du rapport annuel de l'exercice 2010/2011**
Proposition du Conseil d'administration : le rapport annuel 2010/2011 est approuvé.
 - 6.2. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2010/2011**
Proposition du Conseil d'administration : les comptes annuels présentant un bénéfice de 17'464 francs sont approuvés.
Proposition du Conseil d'administration : le résultat reporté se présente comme suit :

Perte reportée	-13'561 francs
- bénéfice résultant du bilan au 30 juin 2011	17'464 francs
Report à nouveau	3'902 francs
 - 6.3. Décharge aux membres du Conseil d'administration**
Proposition : les membres du Conseil d'administration reçoivent décharge pour l'exercice 2010/2011.
- Nomination de l'organe de révision**
Proposition du Conseil d'administration : la fiduciaire KPMG Fides Peat, succursale de Neuchâtel.
- Divers.**

Le Conseil d'administration

Les actionnaires peuvent prendre connaissance, au siège de la société, Faubourg de l'Hôpital 2, Direction des finances de la ville de Neuchâtel, du compte de pertes et profits, du bilan, du rapport de gestion, ainsi que du procès-verbal de l'assemblée générale du 15 décembre 2010.

Le contrôle des cartes d'admission à l'Assemblée se fera à partir de 17h30 pour se terminer à 17h45.

Enquêtes publiques

Demande de Monsieur Pierre Studer, architecte à Neuchâtel (Pierre Studer SA), d'un permis de construire pour la transformation et l'agrandissement d'un home 8, rue des Charmettes, article 14207 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la Fondation des établissements cantonaux pour personnes âgées (FECPA).

Demande de Monsieur Friedli Genoux, architecte à Bern (Friedli Genoux Architekten), d'un permis de construire pour l'assainissement énergétique des façades et l'agrandissement des balcons des immeubles 32, 34-36, 40-42, rue de l'Orée, article 10621 du cadastre de Neu-

châtel, pour le compte de la Caisse de pensions Ascom.

Les plans peuvent être consultés du 11 novembre au 12 décembre 2011, délai d'opposition.

Seuls les délais, indications et données publiés dans la Feuille Officielle cantonale font foi.

Les dossiers soumis à l'enquête publique peuvent être consultés au Service des permis de construire, fbg du Lac 3, 2^e étage.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées au Conseil communal, sous forme écrite et motivée. Service des permis de construire

Avis de publication

Vu la loi sur les droits politiques, Vu la loi sur les communes,

Le Conseil communal informe les électrices et les électeurs que les arrêtés :

- concernant la participation de la Ville de Neuchâtel à NeuchEole-Société neuchâteloise pour l'exploitation de l'énergie éolienne,
- relatif à l'adoption du Règlement général du Syndicat intercommunal de l'Ecole Obligatoire de la Région de Neuchâtel (EORÉN) du 9 juin 2011,
- concernant la vente de 19'738 m² à détacher de la parcelle 6684 du cadastre de Boudry, formant le futur article 7027,

adoptés par le Conseil général dans sa séance du 7 novembre 2011, peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Selon la loi, la durée du délai référendaire est fixée à quarante jours, soit jusqu'au lundi 19 décembre 2011.

Neuchâtel, le 9 novembre 2011.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président, Alain Ribaux **Le chancelier, Rémy Voirol**

Nuit du jeu

L'Association neuchâteloise de jeu Oniris organise la 15^e Nuit du jeu

samedi 12 novembre de 14 heures à dimanche 13 novembre à 04 heures à la Cité Universitaire (Av. Clos-Brochet 10)

Spécial Wargames avec La Tour de Hoeth, démonstration de jeux de figurines, Warhammer, Micro Mutants, etc., jeux de rôles.

Tournois : Time's Up, les Aventuriers du rail Magic, etc.

Entrée : Fr. 8.-, restauration et boissons sur place. www.oniris.org

Les lundis des mots

Lundi 14 novembre à 18h30 à la Cave Bauermeister (rue des Moulins 21), carte blanche à Jean-Philippe Bauermeister.

Du rapport entre la littérature et la création musicale.

A 20 heures à la librairie Le Cabinet d'Amateur (escalier du Château 2) : *Storia delle Buone Maniere*. Galateo e società dal Rinascimento ad oggi Conférence de Stefano Prandi de l'Université de Berne.

La chronique « passion verte » de...

Notre foyard

Luc
Vincent



Pour marquer l'année de la forêt, allons nous promener dans les bois et découvrir un arbre bien de chez nous : le foyard.

Le foyard est un arbre typique d'Europe centrale. Il suffit d'observer son aire de répartition : au sud il est limité par le climat trop sec, par contre au nord, c'est le froid qui limite son expansion. D'ailleurs, chez nous, on le trouve rarement en dessus de 1700 mètres. Au cours de ce prochain siècle le hêtre sera un très bon indicateur du réchauffement car il est très sensible aux modifications climatiques.

Fau, fayard, foyard ou hêtre sont les noms communs souvent utilisés. Par contre, son nom latin *Fagus* semble tiré du grec *Phago*= mangé, car ses graines étaient autrefois consommées comme aliment. Le genre *Fagus* est constitué d'une dizaine d'espèces qui poussent uniquement dans l'hémisphère nord. On a rarement l'occasion de voir les fleurs du hêtre car elles ne sont pas spectaculaires, elles appa-



raissent juste après les premières feuilles. Les fleurs mâles sont de petites boules d'étamines sur une longue tige pendante, alors que les fleurs femelles sont tenues sur une tige dressée. Après fécondation, il se forme une petite cupule entourée de piquants mous. En automne, cette cupule s'ouvre en 4 valves et laisse tomber 2 graines appelées faines. Cette cupule, on

la retrouve chez le châtaignier, par contre, chez le chêne elle ne recouvre que la moitié du gland. Cette cupule est l'organe spécifique de l'ancienne famille des Cupulifères, de nos jours, les Fagacées.

C'est seulement après 40 ans que le foyard commence à donner des faines. La production est très variable, une année faines c'est tout les deux ou

trois ans. Déjà à l'époque des lacustres, on consommait les faines rôties ou en farine. Au début du 18^e siècle, on produisait de l'huile avec les faines ; 50 kilos de faines donnaient 9 à 10 litres d'huile. Utilisée pour la consommation, cette huile douce avait l'avantage de pouvoir se conserver longtemps et de ne pas rancir. En Angleterre, cette huile était utilisée pour l'éclairage. Dans la nature, la faine est très appréciée des écureuils, des loirs et des sangliers.

Le hêtre dans nos contrées donne un bon bois de feu mais c'est aussi avec l'âge un remarquable arbre d'ornement. Au Jardin anglais à Neuchâtel, on peut observer une magnifique forme de hêtre pleureur. On trouve aussi en ville plusieurs gros foyards à feuillage pourpre, par exemple celui du bas de la chaussée de la Boine. Si vous avez l'occasion de semer quelques faines de hêtre pourpre, comptez un petit 20% de plantes pourpres.

Le foyard est avec le chêne, l'olivier et le bouleau, l'un des quatre piliers de l'année solaire chez les Celtes. C'est le symbole de la persévérance car il attend longtemps dans la pénombre, une place au soleil.

Allez vous promener dans la forêt, c'est une année faine !

Bonnes découvertes.

L.V.

A travers l'histoire



La première correction des eaux du Jura, effectuée entre 1867 et 1891, a permis d'améliorer sensiblement les variations saisonnières du lac. Mais elle n'a pas totalement résolu le problème des inondations. En 1910, le niveau des eaux monte jusqu'à submerger le port de Neuchâtel. La deuxième correction des eaux du Jura, entre 1960 et 1974, met définitivement les terrasses à l'abri des débordements intempestifs. Photographie anonyme, juin 1910. Musée d'art et d'histoire. Plus d'informations sur cette image : www.imagesdupatrimoine.ch (Vincent Callet-Molin).



Offre d'emploi

La direction de l'Environnement et de l'Urbanisme met au concours, pour le 1^{er} janvier 2012, un poste de

caviste pour les Caves de la Ville de Neuchâtel à 100%

dont la mission comprendra, notamment, les tâches suivantes:

- encavage,
- vinification et élevage,
- conditionnement et vente,
- entretien des équipements.

Titulaire d'un CFC de caviste, vous bénéficiez de quelques années d'expérience et êtes en possession du permis de conduire (véhicules légers). Un brevet fédéral de caviste ou une formation en œnologie serait un atout.

Vous êtes dynamique, autonome, organisée, flexible dans vos horaires et à l'aise dans les contacts avec la clientèle, alors cette offre vous concerne.

Nous attendons votre postulation (lettre de motivation, photographie, curriculum vitae et certificats), jusqu'au **vendredi 18 novembre 2011** à l'adresse suivante:

Ville de Neuchâtel
Service des ressources humaines
Faubourg de l'Hôpital 4
2000 Neuchâtel

Vous pouvez obtenir tout renseignement complémentaire auprès de M. Willy Zahnd au 032 717 76 95.

Echos

■ Demain, le Conseil communal sera représenté par M. Alain Ribaux, directeur des finances, à la 25^e édition de la séance annuelle des communes en matière informatique, organisée par le CEG.

Votation cantonale

Convocation des électrices et des électeurs

Les électrices et les électeurs sont appelés à se prononcer en votation cantonale sur le décret portant révision de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE) (droit à un salaire minimum), du 28 juin 2011,

le 27 novembre 2011

vu la loi cantonale sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, et son règlement d'exécution, du 17 février 2003;

vu la loi fédérale sur les droits politiques des Suisses de l'étranger, du 19 décembre 1975;

vu l'arrêté de convocation du Conseil d'Etat, du 26 septembre 2011,

le Conseil communal précise:

Vote par correspondance

Les électrices et les électeurs peuvent voter par correspondance au moyen du matériel qui leur est adressé personnellement par l'Administration communale.

Le vote par correspondance ne peut être pris en considération que si les électrices et les électeurs introduisent le bulletin de vote dans l'enveloppe correspondante et le mettent, **avec leur carte de vote comportant leur signature et leur date de naissance**, dans l'enveloppe de transmission, à **affranchir**.

L'enveloppe de transmission doit parvenir à l'Administration communale **le dimanche 27 novembre 2011 à 10 heures, au plus tard**.

Vote par Internet

Les électrices et les électeurs peuvent voter par Internet au moyen du matériel qui leur est adressé personnellement par l'Administration communale pour autant qu'ils aient signé un contrat d'utilisation du Guichet unique.

Le vote par Internet doit être effectué par le biais du Guichet unique jusqu'au **samedi 26 novembre 2011 à 12 heures, au plus tard**.

Vote au bureau électoral

Le scrutin sera ouvert **le dimanche 27 novembre 2011 au bureau électoral de Neuchâtel, à l'Hôtel de Ville, rue de l'Hôtel-de-Ville 2, de 10 heures à 12 heures**.

Peuvent exercer leur droit de vote les électrices et électeurs qui se présentent personnellement, **dans la mesure où le vote par procuration n'est pas autorisé**, munis de leur carte de vote comportant leur signature et leur date de naissance. **Aucun vote ne sera accepté sans la carte de vote**.

Personnes âgées, malades ou handicapées

S'ils en font la demande au bureau électoral au 032 717 72 36, jusqu'au dimanche matin 27 novembre, à 11 heures, les électrices et les électeurs âgés, malades ou handicapés peuvent exercer leur droit de vote à leur lieu de résidence, pour autant que celui-ci se trouve dans leur commune politique.

L'électrice ou l'électeur que des infirmités empêchent d'accomplir lui-même les actes nécessaires à l'exercice de son droit de vote peut se faire assister, à son domicile ou au local de vote, par deux membres au moins du bureau électoral.

Qui peut voter?

Ont le droit de prendre part à la votation fédérale:

- a) les Suissesses et les Suisses, âgés de 18 ans révolus, domiciliés dans la commune, s'ils ne sont pas interdits pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit;
- b) les Suissesses et les Suisses de l'étranger, âgés de 18 ans révolus, lorsqu'ils en ont fait la demande à la commune, s'ils sont originaires de celle-ci ou s'ils y ont eu leur domicile, à moins qu'ils ne soient déjà enregistrés dans une autre commune suisse.
- c) les étrangères et les étrangers âgés de 18 ans révolus, qui sont au bénéfice d'une autorisation d'éta-

blissement et qui sont domiciliés dans le canton depuis au moins cinq ans.

Informations complémentaires

En cas de perte ou de destruction du matériel de vote, les électeurs peuvent obtenir son remplacement auprès du Contrôle des habitants jusqu'au vendredi 25 novembre, à 16 heures.

Les électrices et les électeurs peuvent obtenir de plus amples informations sur les modalités du scrutin:

- en se référant aux fascicules d'explications envoyés avec le matériel de vote ainsi qu'aux divers articles parus dans la presse;
- en contactant le Contrôle des habitants, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, au 032/717 72 20;
- en visitant le site Internet du canton de Neuchâtel à l'adresse www.ne.ch/vote

Neuchâtel, le 31 octobre 2011.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président, Alain Ribaux **Le chancelier, Rémy Voirol**

Energie

Contrôle des installations de chauffage

Semaine du 31 octobre au 6 novembre 2011

- Température extérieure moyenne: 9,5° C.
- Degrés-jours: 73.3 DJ.

Renseignements complémentaires: www.ne.ch/Energie, rubrique Climat-Consommation ou au Service de l'énergie et de l'environnement, tél. 032 889 67 20.

Formations publiques

La Bibliothèque publique et universitaire invite le public à venir découvrir ou redécouvrir la bibliothèque à travers différentes formations ouvertes à tous.

Découverte de la BPU (grand public), mardi 29 novembre de 12h30 à 14 heures.

Formation avancée «recherches matières», mercredi 16 novembre de 18h à 19h30, mercredi 14 décembre de 18h à 19h30.

Inscriptions: tél. 032 717 73 02, e-mail: marion.kolly@unine.ch

Délai d'inscription: le vendredi précédant le cours. Un nombre minimum de trois participants est requis par formation. La BPU confirmera le vendredi précédent si le cours a lieu.



Programme cinéma pour la semaine du 9 au 15 novembre

APOLLO 1 tél. 0900 900 920

CONTAGION

1^{re} semaine. 14 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 15h45, me, ve au lu 20h15, ve/sa 22h45.
VO angl. s-t fr/all. je, ma 20h15.
Acteurs: Matt Damon, Jude Law, Kate Winslet.
De Steven Soderbergh.

UN MONSTRE À PARIS - 3D

5^e semaine. 7 ans sug. 7 ans.
VF me, sa/di 13h45.
De Eric Bergeron.

L'EXERCICE DE L'ÉTAT

2^e semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 18h.
Acteurs: Olivier Gourmet, Michel Blanc, Zabou Breitman.
De Pierre Schoeller.

LES AVENTURES DE TINTIN - LE SECRET DE LA LICORNE - 3D

3^e semaine. 7 ans sug. 10 ans.
VF di 11h.
Arcades: VF me au ma 15h, 20h15.
De Steven Spielberg.

APOLLO 2 tél. 0900 900 920

MON PIRE CAUCHEMAR

1^{re} semaine. 10 ans sug. 12 ans.
VF me au ma 16h15, 20h30, di 10h45.
Acteurs: Isabelle Hupert, Nicolas Mercier, André Dussohier.
De Anne Fontaine.

L'INCROYABLE HISTOIRE DE WINTER LE DAUPHIN - 3D

2^e semaine. Pour tous sug. 7 ans.
VF me, sa/di 14h.
Acteurs: Morgan Freeman, Ashley Judd.
De Charles Martin Smith.

DRIVE

1^{re} semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VF ve/sa 23h. VO angl. s-t fr/all. me au ma 18h15.
Acteurs: Ryan Gosling, Carey Mulligan.
De Nicolas Winding Refn.

APOLLO 3 tél. 0900 900 920

KILLER ELITE

2^e semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VF me au ma 20h30.
Acteurs: Jason Statham, Clive Owen.
De Gary McKendry.

LA COULEUR DES SENTIMENTS

2^e semaine. 7 ans sug. 12 ans.
VF me au ve, lu/ma 14h30, me au ma 17h30.
Acteurs: Emma Stone, Jessica Chastain.
De Tate Taylor.

JOHNNY ENGLISH, LE RETOUR

4^e semaine. 7 ans sug. 10 ans.
VF ve/sa 23h, sa/di 15h30.
Acteurs: Rowan Atkinson, Gillian Anderson.
De Oliver Parker.

ÉMILIE JOLIE

5^e semaine. Pour tous sug. 5 ans.
VF sa/di 13h45.
Acteurs: Elie Semoun, François-Xavier Demaison.
De Francis Nielsen.

POULET AUX PRUNES

3^e semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF di 11h15.
Acteurs: Mathieu Amalric, Isabella Rossellini.
De Marjane Satrapi.

ARCADES tél. 0900 900 920

LES AVENTURES DE TINTIN - LE SECRET DE LA LICORNE - 2D

3^e semaine. 7 ans sug. 10 ans.
VF me au ma 17h45.
Acteurs: Jamie Bell, Andy Serkis.
De Steven Spielberg.

PARANORMAL ACTIVITY 3

4^e semaine. 14 ans sug. 14 ans.
VF ve/sa 23h.
Acteurs: Katie Featherston, Micah Sloat, Sprague Grayden.
De Henry Joost.

BIO tél. 0900 900 920

TOUTES NOS ENVIES

1^{re} semaine. 10 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 15h, me au ve, di au ma 20h15, sa 17h30.
Acteurs: Vincent Lindon, Marie Gillain.
De Philippe Lioret.

POLISSE

4^e semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VF me au ve, di au ma 17h30.
Acteurs: Marina Fois, Joey Starr.
De Maiwenn Le Besco.

REX tél. 0900 900 920

LE CASSE DE CENTRAL PARK

1^{re} semaine. 10 ans sug. 12 ans.
VF me au ma 15h30, 20h30, ve/sa 22h45.
Acteurs: Ben Stiller, Eddie Murphy.
De Brett Rattner.

THE ARTIST

5^e semaine. 7 ans sug. 10 ans.
Film muet, me au ma 18h.
Acteurs: Jean Dujardin, Bérénice Bejo.
De Michel Hazanavicius.

STUDIO tél. 0900 900 920

INTOUCHABLES

2^e semaine. 10 ans sug. 10 ans.
VF me au ma 15h15, 20h30, me au lu 17h45.
Acteurs: François Cluzet, Omar Sy.
De Eric Toledano.



Agenda pratique

Services d'urgence

Police: 117.

Service du feu: 118.

Urgences santé

et ambulance: 144.

Hôpital Pourtalès et Maternité:

N° principal: tél. 032 713 30 00.

Urgences adultes: tél. 032 713 33 00.

Urgences pédiatriques: hotline 24h/24, 365 j/365, tél. 032 713 38 48.

Hôpital de la Providence:

tél. 032 720 30 30.

Viteos SA - électricité, eau, gaz (numéro général et urgences), tél. 032 886 00 00.

Associations de quartiers

Pierre-à-Bot-Acacias, M^{me} Anne Pellerin-Comte, présidente, Denis de Rougemont 4, tél. 032 725 51 34, aqpab@net2000.ch - www.aqpab.ch

La Roche de l'Ermitage, M. Jean-Claude Aerni, président, ch. des Sources 3, 2022 Bevaix, tél. 032 724 29 70, quartier@aqre.ch.

Serrières (ASLS), M. Remo Paris, Beau regard 20, tél. 032 730 35 68, repatt@aol.com

Serrières (Cité-Suchard), M. Nelson Pereira, Cité-Suchard 22, tél. 032 731 58 75, nelson.pereira@cite-suchard.ch - www.cite-suchard.ch

Serrières (AQSB), M. Evan Rohr, président, Chemin-Vieux 14, tél. 032 751 71 57, info@aqsb.ch - www.aqsb.ch

Pharmacie d'office

La pharmacie de la Gare est ouverte tous les jours jusqu'à 20h30. Après 20h30, le numéro du service d'urgence 144 communique les coordonnées du pharmacien de garde atteignable pour les ordonnances urgentes soumises à la taxe de nuit.

NOMAD maintien à domicile

Centre NOMAD Neuchâtel et environs

7 jours/7, prestations de soins (LAMal) et d'aide aux activités de la vie quotidienne, collaboration avec les partenaires favorisant le maintien à domicile. Demande de prestations et d'informations: passage M.-de-Meuron 6, Neuchâtel, tél. 032 886 85 00, jours ouvrables de 7h30 à 12h et 13h30 à 17h30.

Permanence dentaire

En cas d'absence du médecin traitant ou du dentiste, composer le N° 144.

Les services religieux

Paroisse réformée évangélique

Cultes des samedi 12 et dimanche 13 novembre

Sud:

Collégiale: di à 10h, culte cantate avec sainte cène, garderie. «Psaume 68», musique de Simon Peguiron, avec l'ensemble vocal d'Erguël, direction M. Gerber, quintette d'instruments barbares et trio de jazz.

Temple du Bas: jeudi à 10h, méditation, salle du refuge.

Nord:

Ermitage: di à 10h30, culte avec sainte cène. Chapelle ouverte tous les jours de 9h à 18h pour le recueillement.

Valangines: di à 9h30, culte.

Est:

Maladière: sa 12 à 18h, culte Parole & Musique avec sainte cène. «C'est un rempart que notre Dieu» - le choral de Luther.

Ouest:

Serrières: di à 10h15, culte avec sainte cène.

Portalès: di à 10h, culte ou messe.

Deutschsprachige reformierte Kirchengemeinde: 13. November 17 Uhr, Gottesdienst im Poudrières 21, Neuchâtel, Abendandacht.

Eglises catholiques romaines

Notre-Dame: sa à 17h, messe en portugais. Di à 10h et 18h, messes.

Serrières, église Saint-Marc: sa à 17h, messe. Di à 17h30, messe en italien.

Vauseyon, église Saint-Nicolas: pas de messe.

La Coudre, Saint-Norbert: sa à 18h30, messe. Di à 17h, messe en latin.

Chapelle de la Providence: di à 10h messe en polonais.

Hôpital Pourtalès, chapelle 6^e étage: di à 10h, célébration dominicale (aumônerie protestante 1^{er} et 3^e di) et catholique (2^e et 4^e di).

Eglise catholique chrétienne

Eglise St-Jean-Baptiste (rue Emerde-Vattel): di à 18h, messe.



Impressum

Editeur:

Ville de Neuchâtel, Conseil communal

Direction:

Rémy Voirol, chancelier

Rédaction:

Patrice Neuenschwander, journaliste
Aline Botteron, journaliste
Anne Kybourg, journaliste

Illustration:

Stefano Iori, photographe

Secrétariat:

Eliane Petermann, secrétaire de rédaction

Contact:

• Téléphone: 032 717 77 09
• Télécopie: 032 717 77 10
• E-mail: bulletinofficiel@ne.ch

Internet:

www.neuchatelville.ch

Mise en page:

Cathy Ecabert

Impression:

Imprimerie H. Messeiller S.A., Neuchâtel

Tirage:

22'000 exemplaires



L'instantané de Stefano Iori...



... préparation d'un emplacement pour un container enterré

Spectacle pour enfants dès 3 ans

Lulu & Chichili

Présentent: «Fortissimo!»



www.lulu-chichili.ch

Dimanche 13 novembre 2011 à 15 heures
Salle du Château - Le Landeron

Prix unique FR. 10.-
Réservations 032 757 27 76



Terre des hommes

aide à l'enfance | Kinderhilfe
aiuto all'infanzia | child relief | www.tdh.ch



Le Conseil communal veut réorienter la politique culturelle de la Ville de Neuchâtel

500'000 francs pour la culture

Désireux de relancer le débat sur la politique culturelle, le Conseil communal soumet au Conseil général pas moins de 18 propositions concrètes qui permettront de redynamiser la culture à Neuchâtel. Au total, c'est un demi-million de francs de plus que l'exécutif aimerait consacrer chaque année à ce domaine garant de la cohésion sociale avec, comme priorité, le soutien à la culture jeune et émergente.

Le dernier débat sur la politique culturelle conduit par le Conseil général remonte à 1998. Le paysage culturel a bien changé depuis et le Conseil communal a souhaité relancer la discussion autour de propositions novatrices. La volonté de l'exécutif consiste à consolider ce qui existe tout en favorisant l'apparition de nouveaux talents et le développement de manifestations en devenir.

Pour les jeunes

Le Conseil communal avait esquissé les grandes lignes de sa politique culturelle dans son programme politique pour les années 2010 à 2013 approuvé par le Conseil général. Il concrétise dans le présent rapport ses intentions et les affine. L'exécutif réaffirme donc son intention de défendre en priorité la culture jeune, émergente, la relève, les nouveaux talents, la création locale, l'art contemporain et les musiques actuelles. Il entend soutenir



Le Conseil communal propose au Conseil général de faire un effort supplémentaire en faveur de la culture, garante de la cohésion sociale. • Photo: sp

encore davantage à l'avenir des lieux comme le CAN, la Case à chocs, la Maison du Concert mais aussi le Théâtre de la Poudrière, le Théâtre Tumulte, le Théâtre à tous les étages, le Bar King. Il s'emploiera à favoriser le développement d'une offre culturelle en adéquation avec l'importante population estudiantine de Neuchâtel.

Des augmentations

Ces intentions se traduisent dans les faits par 18 mesures concrètes dont les conséquences financières – une augmentation de 500'000 francs du compte de fonctionnement de la culture – sont déjà introduites dans le

budget 2012 et sur lesquelles le Conseil général se prononcera prochainement. Le Conseil communal propose d'augmenter les subventions régulières dont bénéficient déjà 11 acteurs culturels et d'en créer trois nouvelles (voir encadré). Une bourse d'études pour un jeune musicien argentin en provenance du conservatoire de Cordoba, en Argentine, devrait aussi voir le jour tandis qu'une somme de 30'000 francs permettra de soutenir chaque année deux ou trois créations d'émergents dans le domaine des arts de la scène. Le Conseil communal nourrit par ailleurs l'intention de développer une fête de la culture à Neuchâtel dans le sillage des commémorations du Millénaire et suggère d'y consacrer 130'000 francs.

Renforts bienvenus

Le rapport du Conseil communal au Conseil général sur la politique culturelle comprend également des mesures concernant l'affichage culturel, la communication ainsi que les prestations en nature fournies par des

services de la Ville aux acteurs culturels. Créé dans la foulée du rapport de 1998, l'Atelier des musées pourra compter sur un quart de poste de médiatrice culturelle au Musée d'ethnographie tandis qu'un adjoint au délégué culturel sera engagé à 50% pour renforcer le service administratif.

Mandats de prestations

Un fonds alimenté chaque année remplacera l'actuelle enveloppe des subventions pour les projets ponctuels et la Direction de la culture procédera désormais à deux répartitions des subventions communales par année – contre une seule actuellement – vraisemblablement à fin janvier et fin août. Le principe du saupoudrage continuera de prévaloir dans cette répartition mais la souplesse du fonds permettra à la Direction de conclure des contrats de confiance sur trois ou quatre ans. Toutes les subventions régulières supérieures à 15'000 francs seront réexaminées en début de législature en collaboration avec la commission consultative de la culture et s'accompagneront de mandats de prestations négociés entre la Ville et les bénéficiaires.

Le Conseil général décidera

L'ensemble des mesures ci-dessus augmenteront de 502'000 francs le budget de fonctionnement de la Direction de la culture l'année prochaine et les suivantes. Les comptes de la Ville de Neuchâtel devraient boucler à fin 2011 avec un excédent de recettes de 8,5 millions de francs tandis que le budget 2012 table sur un bénéfice de 1,73 million pour un total de charges de 274,8 millions de francs dont 16,77 millions pour la culture (y compris le demi-million supplémentaire).

Patrice Neuenschwander

Ce qui va changer		
Adaptation de subventions		
	Montant actuel (Fr.)	Proposition (Fr.)
NIFFF	20'000.–	50'000.–
Compagnie du Passage	20'000.–	30'000.–
Maison du Concert	35'000.–	85'000.–
Bibliomonde	15'000.–	25'000.–
Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles	5'000.–	15'000.–
Concerts de la Collégiale	20'000.–	30'000.–
Commission romande de diffusion des spectacles	5'000.–	10'000.–
Théâtre de la Poudrière	100'000.–	150'000.–
Création d'un prix culturel	3'000.–	5'000.–
Centre d'Art Neuchâtel	90'000.–	130'000.–
Centre culturel neuchâtelois	210'000.–	230'000.–
Total adaptations	523'000.–	760'000.–
Augmentations proposées		237'000.–

Nouvelles subventions régulières	
Buskers Festival	15'000.–
Théâtre à tous les étages	15'000.–
Théâtre Tumulte	15'000.–
Soutien aux émergents	30'000.–
Bourse pour musicien	10'000.–
Total nouvelles subventions	85'000.–
Total général:	322'000.–
Fête de la culture	130'000.–
Dotation en personnel du service administratif	50'000.–
Incidences budgétaires totales	502'000.–